

dent que la grace de revoir leurs Eglises sans la douleur de les avoir trahies, & sans le malheur de vous avoir déplû.

Ce sont, SIRE, les très-humbles & très-respectueuses Remontrances que présentent à Vôtre Majesté les très-humbles, & très-soumis Serviteurs & fidèles Sujets, les Cardinaux, Archevêques, Evêques, & autres Ecclésiastiques Députés, composant l'Assemblée générale du Clergé de France.

Mais depuis que la Pièce que nous venons de rapporter a paru, on en a vû beaucoup d'autres pour & contre le Clergé. Nous aurons soin d'en donner une le mois prochain, fort applaudie, & qui est du premier genre. Pour faire aussi mention de celles qui sont du dernier, on pourroit rapporter un trait tel que le suivant, trouvé dans une de ces pièces qu'on appelle fugitives : On y dit, *Ils jouissent (les Ecclésiastiques) de plus grands Privilèges, que ceux de l'ancienne Loi, & qui leur sont particuliers. Tel est, entre-autres, celui de s'imposer eux-mêmes, & de faire la répartition des sommes qui leur sont demandées; ils sont exemts de toutes charges publiques & particulières; les Rois les ont déchargés de la contrainte par corps, & de pouvoir être saisis & exécutés en leurs meubles; en sorte qu'ils jouissent de tous les avantages des Citoyens dans l'Etat, sans en avoir les charges. Leurs fortunes, qui ne leur content rien à acquérir, sont plus rapides que celles des plus téméraires Financiers.*

La Satyre est le mot de l'Enigme du mois dernier. Ceux qui croyent que les Manes d'Horace, de Perse, de Boileau &c. sont outragées par le dernier vers de cette Enigme sur la Satyre, s'ils ne se trompent pas, qu'ils trouvent ici, suivant leurs préjugés, une réparation vraiment dûë à la réputation de ces hommes illustres, qu'on n'a nullement voulu flétrir.